



Procès-Verbal du Conseil syndical du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à l'espace Salvert, Centre culturel d'Attignat sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : 49 délégués

Nombre de pouvoirs : 1 pouvoir (Gaelle DIMBERTON donne pouvoir à Vincent MAURICE)

Nombre de votants : 49

Etaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BERNIGAUD Henri, BERTHAUD Nadège, BESSON Alain, BOUVARD Franck, BRANCHE Pascal, BREVET Bertrand, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHENEAUX Christian, CORDIER Daniel, COURTOIS Sandrine, DARNIOT Christophe, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DOUCET Claire, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTANY Bernadette, FORESTIER Anne, GARNIER Laurence, GAVAND Yves, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, JANIAUD Françoise, JANODY Patrice, MALTERRE Géraldine, MAURICE Vincent, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Yves, PERREAUD Pascal, PICHOD Jean-Pierre, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, VIOLLET Yoann, CHEVILLARD Jean-Luc, DUBOIS Nathalie, FIXOT Françoise, FOURNIER Clothilde, PERRIN Emmanuel, PION Pascal, THEVENARD Laurent.

1. Secrétaire de séance : Baptiste DAUJAT

2. Approbation du compte-rendu du 18 février 2025

3. Administratif

a. Délibération 2025-003 Approbation du CFU 2024 (compte financier unique)

CFU 2024	DÉPENSES	RECETTES	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024
Section investissement	3 700 358.95 €	3 454 661.07€	-245 697.88 €	139 458.86 €	-106 239.02 €
Section fonctionnement	824 231.94€	850 301.58 €	26 069.64 €	337 322.01 €	363 391.65 €

Considérant que Monsieur Jean-Louis Favier, président du SBVR, s'est retiré pour laisser la présidente à Monsieur Baptiste DAUJAT, 1^{er} vice-président, et qu'il ne prend pas part au vote

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte financier unique (CFU) 2024.
- **DONNE** pouvoir au Président pour la bonne exécution de la présente délibération

b. Délibération 2025-004 Affectation des résultats 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité décide

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 363 391.65 € comme suit

- 124 781.65 € à l'article 1068, section recettes investissement
- 238 610.00 € à l'article 002/002 section recettes fonctionnement

D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2024, d'un montant de -106 239.02€ comme suit

- -106 239.02€ au 001/001, section investissement, dépenses

Cette affectation sera reportée sur le budget de l'exercice 2025 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

c. Délibération 2025-005 Autorisation de programmes et crédit de paiement

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

Clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- 2021 D : Restauration morphologique du Jugnon (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)
- 2021 - F Etude faisabilité Restauration morphologique du Dévorah
- 2022 - B Etude faisabilité Lac Bouvent Pennessuy
- 2022 - C Restauration entre Majornas et moulin Glaet – Viriat – (une nouvelle autorisation sera créée à compter de 2026)
- 2022 - D Etude morphologique de la Jutane

- 2022 - E Etude morphologique ruisseau de Manziat
- 2022 - F Etude morphologique de la grande Loëze
- 2022 - G Restauration morphologique des petits affluents directs de la Saône - Etude de diagnostic

Créer les autorisations de programmes suivantes et les crédits de paiement liés :

- 2025 - A Restauration de la continuité sur petits obstacles hors parcelles sbvr
- 2025 - B Seillon/Rena ruissellement et zones humides
- 2025 - C Supression de la vanne Bernolin à Bourg en Bresse
- 2025 - D Etude ruissellement et agriculture à Chavannes sur Reyssouze

Modifier les autorisations de programmes suivantes et les crédits paiements liés :

- 2024 - C Restauration de la Reyssouze à St Julien **et mise en continuité du seuil de Mantenay**
- 2024 - F Système d'endiguement de Bresse-Vallons devient Renaturation de la Reyssouze entre Bevière et Souget

Prévoir les crédits de paiement 2025, telles indiquées dans le tableau ci-dessous

Approuver l'ensemble des modifications d'AP/CP telles indiquées ci-dessous et de prévoir l'inscription budgétaire au budget primitif 2025 des crédits de paiements correspondants

Autoriser le président à liquider et mandater les dépenses et à titrer les recettes à hauteur des crédits de paiement, indiqués dans le tableau, ci-dessous, des AP /CP mis à jour le 13 mars 2025.

d. Délibération 2025-006 Approbation des participations 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité décide

D'approuver les cotisations financières 2025 de 35 732 € pour CCBS, et 343 318 € pour GBA, soit un total de 379 050 €.

e. Délibération 2025-007 Opérations sous mandat - BP 2025

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'accepter que le syndicat assure pour l'année 2025 la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations listées ci-dessous :

4581006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux
4581010	Restauration Vallière
4581012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons
4581017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé
4581018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat
4581020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé
4581021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze
4581022	B4/6 - ReyDeCa - 2023 / P1-Pennessuy et P2-Dévorah
4581023	AAP Biodiversité -
4581024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat
4581025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)
4581026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides
4581027	Seillon/Rena : Ruisseau et zones humides (PGSZH)
4581028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse
4581029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze

D'autoriser le Président à signer les conventions et avenants éventuels nécessaires à l'intervention du syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2 ainsi qu'au compte 2044... pour la participation du syndicat sur ses fonds propres.

f. Délibération 2025-008 Adoption du budget primitif 2025

BP 2025 - Section fonctionnement - Dépenses		
Chapitre 11	Charges à caractère	482 222.00 €
Chapitre 12	Charges de personnel	473 500.00 €
Chapitre 023	Virement section investissement	0.00 €
Chapitre 042	Amortissement - dotation provision	185 000.00 €
Chapitre 65	Total charges gestion courante	43 208.00 €
Chapitre 66	Total charges financières	25 000.00 €
Chapitre 67	Total charges spécifiques	0.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 208 930.00 €
B2025 – Section fonctionnement recettes		
Chapitre 002	Total excédent antérieur	238 610.00 €
Chapitre 70	Total facturation aux tiers	27 410.00 €
Chapitre 74	Dotations et Provisions	926 010.00 €
Chapitre 75	Total produits gestion courante	0.00 €
Chapitre 77	Total produits exceptionnels	1 900.00 €
Chapitre 042	Amortissement subvention	15 000.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 208 930.00 €

BP 2025 - Section investissement – Dépenses et Recettes :

N° compte M57	NATURE	BP 2025
001	Déficit d'investissement reporté	106 239.02 €
1641/16	Emprunts : échéance à rembourser - EMPRUNT signé 2022	55 002.29 €
13913/040	Amort. Subventions Département	5 000.00 €
13918/040	Amort. Subventions Agence de l'Eau	10 000.00 €
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES - Dépenses investissement		176 241.31 €

N° C/Opé M57	NATURE	BP 2025
45	Opérations pour compte de tiers	2 715 168.00 €
4581006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux	692 000.00 €
4581012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons	27 600.00 €
4581017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé	97 000.00 €
4581018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat	753 000.00 €
4581020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé	60 000.00 €
4581021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze	23 400.00 €
4581023	AAP Biodiversité -	476 168.00 €
4581024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat	170 000.00 €
4581025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)	60 000.00 €
4581026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides	174 000.00 €
4581027	Seillon/Rena : Ruisseaulement et zones humides (PGSZH)	42 000.00 €
4581028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse	90 000.00 €
4581029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze	50 000.00 €

20/21/23	Opérations d'équipement	3 242 975.23 €
OP105	Mobilier - Electroménager - Informatique - Matériels audiovidéo	21 050.00 €
OP110	B10 - Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	272 002.50 €
OP116	Acquisitions Foncières	203 850.00 €
OP122	B8 - Observatoire	35 189.46 €
OP123	Restauration de la Reyssouze au niveau de l'allée de challes à Bourg-en-Bresse	300 223.27 €
OP125	AAP PC - Cœur Reyssouze / Application mobile	36 000.00 €
OP126	Logiciel métier	12 500.00 €
OP127	Création de Films et vidéos	18 060.00 €
OP128	B4/6 - ReyDeCa - 2024 / P3-Canal et P4-Reyssouze	1 710 500.00 €
OP129	B1-2 - Création d'une rampe piscicole sur le barrage des aiguilles à Pont-de-Vaux	554 600.00 €
OP130	Restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze	54 000.00 €
OP131	Achat véhicule	25 000.00 €

204421/041	Report des frais d'études en opération sous mandat - Provisions litige - Clôture d'opération sous mandat	91 000.00 €
2128/041	Solde op sous mandat Restauration de la Vallière à Ceyzériat	18 600.00 €
	Total chapitre 041	109 600.00 €
4581006/4581	Régl. écriture N-1 avance op sous mandat	19 181.00 €

	TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	6 263 165.54 €
--	--	-----------------------

N° compte M57	NATURE	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	- €
021	Virement section de fonctionnement	
1068/10	Excédent de fonctionnement capitalisé	124 781.65 €
1641	Emprunt	202 184.47 €
10222	FCTVA	33 500.00 €
	Sous total	360 466.12 €
28031/040	Amort. Frais d'études	10 000.00 €
2804412/040	Amort pers droit privé	3 000.00 €
2804422/040	Amort pers droit privé	15 000.00 €
2805/40	Amort concession et droit	35 000.00 €
28088/040	Amort Autres immobilisations incorporelles	4 000.00 €
28121/040	Amort arbres et arbustes	4 000.00 €
281538/040	Amort autres réseaux	60 000.00 €
28158/040	Amort. Installations	10 000.00 €
281721/040	Amort plantes arbustes mise à dispo	10 000.00 €
281758/040	Amort Amort autres intallation mat outill tech	1 000.00 €
281828/40	Amort mat transport	5 000.00 €
281838/040	Amort autres mat informatiques	8 000.00 €
281848/040	Amort autres mat bureau et mobiliers	3 000.00 €
28185/040	Amort mat de téléphonie	2 000.00 €
28188/040	Amort. Autres immo	15 000.00 €
	sous total chapitre 040	185 000.00 €
	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	545 466.12 €

N° C/Opé M57	NATURE	BP 2025
--------------	--------	---------

45	Opérations pour compte de tiers	2 030 155.01 €
4582006	B1 - Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux	602 567.00 €
4582012	Système d'endiguement de Bresse-Vallons	81 931.00 €
4582017	B11 - PPRE - Plantations (L3) et aménagements agricoles (L4) sur parc privé	32 600.00 €
4582018	B7 - Restauration de la Reyssouze à Montagnat	728 768.55 €
4582020	Restauration de la continuité sur petits obstacles en parc privé	42 000.00 €
4582021	B9 - Plan de Gestion des prairies humides de la Basse Reyssouze	17 975.00 €
4582022	B4/6 - ReyDeCa - 2023 / P1-Pennessuy et P2-Dévorah	142 335.46 €
4582023	AAP Biodiversité - Continuités de la TT (2024-2025)	191 578.00 €
4582024	Restauration de la Reyssouze à Tossiat	12 000.00 €
4582025	Restauration de la Reyssouze à Pont-de-Vaux (seuil des moulins)	20 000.00 €
4582026	B10 - Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides	112 200.00 €
4582027	Seillon/Rena : Ruissellement et zones humides (PGSZH)	14 700.00 €
4582028	Suppression de la vanne de Bernolin à Bourg-en-Bresse	31 500.00 €
4582029	Etude ruissellement et agriculture à Chavannes-sur-Reyssouze	- €

	Opérations d'équipement	3 558 763.41 €
OP105	Mobilier - Electroménager - Informatique - Matériaux audiovidéo	- €
OP110	B10 - Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	212 889.00 €
OP116	Acquisitions Foncières	333 863.99 €
OP121	B11 - PPRE - Plantations (L3) sur parc SBVR	
OP122	B8 - Observatoire	7 797.88 €
OP123	Restauration de la Reyssouze au niveau de l'allée de challes à Bourg-en-Bresse	- €
OP125	AAP PC - Cœur Reyssouze / Application mobile	24 220.00 €
OP126	Logiciel métier	- €
OP127	Création de Films et vidéos	10 500.00 €
OP128	B4/6 - ReyDeCa - 2024 / P3-Canal et P4-Reyssouze	2 726 621.54 €
OP129	B1-2 - Création d'une rampe piscicole sur le barrage des aiguilles à Pont-de-Vaux	207 871.00 €
OP130	Restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze	35 000.00 €

	Les écritures de régularisation	
4582010/041	Restauration de la Vallière à Ceyzériat solde op sous mandat	91 000.00 €
4582013/041	Solde étude faisabilité Dévorah	
4582014/041	Solde étude de faisabilité Bouvent Pennessuy	
10251/041	donation parcelle à Servignat	18 600.00 €
238/041	remboursement avance sur compte 238	
	Total chapitre 041	109 600.00 €
238/23 (OP129)	annulation écriture N-1	19 181.00 €

TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

6 263 165.54

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte, le budget primitif de l'exercice 2025 comme proposé ci-dessus.

Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de la section.

g. Délibération 2025-009 Mise à jour du tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS						
Num	Date délibération	Grade	Cat	Durée hebdo. (H/Sem.)	Statut /occupation	Missions
FILIERE ADMINISTRATIVE						
EMPLOIS PERMANENTS						
AD_P_1	14 novembre 2019 Et 03 décembre 2024	Adjoint administratif 2 ^{nde} classe Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	C	26H00	1 titulaire	Assistante de gestion comptable, administrative et RH
FILIERE TECHNIQUE						
EMPLOIS PERMANENTS						
TE_P_1	15 décembre 2020	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Directeur
TE_P_2	17 novembre 2016 et 17 mai 2022 et 03 décembre 2024	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (jusqu'au 31/08/27)	Chargée de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité action territoriale
TE_P_3	19 octobre 1996	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Chargé de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité ingénierie écologique et hydraulique
TE_P_4	02 février 2005 et 13 mars 2025	Technicien territorial Technicien principal 2 ^{nde} classe Technicien principal 1 ^{ere} classe	B	35H00	Vacant	Technicien de rivière / GEMAPI
TE_P_5	17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (01/02/23 – 01/02/26)	Chargée de mission - Trame turquoise et services écosystémique
TE_P_5	12 décembre 2023	Ingénieur territorial	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 27/02/26)	Chargé d'étude de la Ressource en eau / Observatoire
EMPLOIS NON PERMANENTS						
TE_NP_1	13 décembre 2022 et 03 décembre 2024 et 13 mars 2025	Contrat de projet et 13 mars 2025	A	35H00	1 contractuel (06/01/2025 – 31/12/2025)	Chargée de communication
TE_NP_2	17 mai 2022 et 03 décembre 2024	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 31/03/25)	Chargée de projet - Eau et participation Citoyenne

TE_NP _3	13 mars 2025	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel 36 Mois	Chargé.e de projet « Zones humides »
-------------	--------------	-------------------	---	-------	--------------------------	--------------------------------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Accepter les propositions du Président,
Fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus à compter du 14 mars 2025,
Autoriser le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement.

4. Questions diverses

5. Prochaines réunions

6. Liste des délibérations du conseil syndical du 13 mars 2025

LISTE DES DELIBERATIONS CS du 13 MARS 2025	
2025-003	CFU 2024
2025-004	AFFECTATION DES RESULTATS 2024
2025-005	AUTORISATION DE PROGRAMME /CP 2025
2025-006	PARTICIPATION 2025
2025-007	OPERATION SOUS MANDAT
2025-008	BUDGET PRIMITIF 2025
2025-009	MISE à JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Signatures
 Jean-Louis Favier
 Président du SBVR

Baptiste Daujat
 1^{er} vice-président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : SYNDICAT BV REYSSOUZE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25010069000016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL SBVR (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	6
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	8
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	11
D1 - Balance générale - Dépenses	13
D2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	26
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	39
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	48

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	54
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	57
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	58
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	69
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	70
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	71
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	74
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	75
D3 - Décisions en matière de taux	77
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	78

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES		RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	268 131,00	268 131,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	268 131,00	268 131,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	268 131,00	268 131,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	364 062,50	0,00	275 090,00	275 090,00	639 152,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	285 589,46	0,00	0,00	0,00	285 589,46
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 593 323,27	0,00	-2 321,00	-2 321,00	2 591 002,27
Total des dépenses d'équipement		3 242 975,23	0,00	272 769,00	272 769,00	3 515 744,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 002,29	0,00	0,00	0,00	55 002,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		55 002,29	0,00	0,00	0,00	55 002,29
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	2 734 349,00	0,00	-4 638,00	-4 638,00	2 729 711,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 032 326,52	0,00	268 131,00	268 131,00	6 300 457,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	109 600,00		0,00	0,00	109 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		124 600,00		0,00	0,00	124 600,00

TOTAL	6 156 926,52	0,00	268 131,00	268 131,00	6 425 057,52
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	106 239,02
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 531 296,54
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (8) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 558 763,41	0,00	217 239,00	217 239,00	3 776 002,41
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	202 184,47	0,00	0,00	0,00	202 184,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	19 181,00	0,00	0,00	0,00	19 181,00
Total des recettes d'équipement		3 780 128,88	0,00	217 239,00	217 239,00	3 997 367,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 500,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	124 781,65	0,00	0,00	0,00	124 781,65
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		158 281,65	0,00	0,00	0,00	158 281,65
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	2 030 155,01	0,00	50 892,00	50 892,00	2 081 047,01
Total des recettes réelles d'investissement		5 968 565,54	0,00	268 131,00	268 131,00	6 236 696,54

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	185 000,00		0,00	0,00	185 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	109 600,00		0,00	0,00	109 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		294 600,00		0,00	0,00	294 600,00

TOTAL	6 263 165,54	0,00	268 131,00	268 131,00	6 531 296,54
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 531 296,54

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	170 000,00
--	--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (5) Sauf 165, 166 et 16449.
 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

SYNDICAT BV REYSSOUZE - BUDGET PRINCIPAL SBVR - DM - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET						II
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	482 222,00	0,00	0,00	0,00	482 222,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	473 500,00	0,00	0,00	0,00	473 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	43 208,00	0,00	0,00	0,00	43 208,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		998 930,00	0,00	0,00	0,00	998 930,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 023 930,00	0,00	0,00	0,00	1 023 930,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	185 000,00		0,00	0,00	185 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 000,00		0,00	0,00	185 000,00

TOTAL	1 208 930,00	0,00	0,00	0,00	1 208 930,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 208 930,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	N-1 (2)			
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 410,00	0,00	0,00	0,00	27 410,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	926 010,00	0,00	0,00	0,00	926 010,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		953 420,00	0,00	0,00	0,00	953 420,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		955 320,00	0,00	0,00	0,00	955 320,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00		0,00	0,00	15 000,00

TOTAL	970 320,00	0,00	0,00	0,00	970 320,00	
						+
					R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	238 610,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 208 930,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	170 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.
 (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 <i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	272 769,00		272 769,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 <i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29 <i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39 <i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 <i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-4 638,00	0,00	-4 638,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 <i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59 <i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	268 131,00	0,00	268 131,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 131,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

SYNDICAT BV REYSSOUZE - BUDGET PRINCIPAL SBVR - DM - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	217 239,00	0,00	217 239,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	50 892,00	0,00	50 892,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		268 131,00	0,00	268 131,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 131,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 156 926,52	0,00	0,00	268 131,00	268 131,00	0,00	268 131,00	268 131,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 242 975,23	0,00	0,00	272 769,00	272 769,00	0,00	272 769,00	272 769,00
	Total des dépenses d'équipement	3 242 975,23	0,00	0,00	272 769,00	272 769,00	0,00	272 769,00	272 769,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 002,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	55 002,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 734 349,00	0,00	0,00	-4 638,00	-4 638,00	0,00	-4 638,00	-4 638,00
	Total des dépenses réelles	6 032 326,52	0,00	0,00	268 131,00	268 131,00	0,00	268 131,00	268 131,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	109 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	124 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		6 138 383,89	0,00	268 131,00	268 131,00	268 131,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 558 763,41	0,00	217 239,00	217 239,00	217 239,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	202 184,47	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	19 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 780 128,88	0,00	217 239,00	217 239,00	217 239,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	2 030 155,01	0,00	50 892,00	50 892,00	50 892,00
	Total des recettes réelles	5 843 783,89	0,00	268 131,00	268 131,00	268 131,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	185 000,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	109 600,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	294 600,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	268 131,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III
								A1

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									III
									A1
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 156 926,52	0,00	0,00	268 131,00	268 131,00	0,00	268 131,00	268 131,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	3 242 975,23	0,00	0,00	272 769,00	272 769,00	0,00	272 769,00	272 769,00
Total des dépenses d'équipement		3 242 975,23	0,00	0,00	272 769,00	272 769,00	0,00	272 769,00	272 769,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	55 002,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 002,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		55 002,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	2 734 349,00	0,00	0,00	-4 638,00	-4 638,00	0,00	-4 638,00	-4 638,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
4581006	PT VAUX COMMUNE REYSSOUZE RENATURATION	711 181,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581012	DIGUES CRAS	27 600,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
4581017	PLANTATIONS INSTALLATION AGRI	97 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581018	RESTAURATION CONTINUITE MOULIN CRA RAVARAY MONTAGNAT	753 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
4581020	RESTAURATION CONTINUITE PETITS OBSTACLES	60 000,00	0,00		-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00
4581021	PLAN GESTION PRAIRIES ZH BASSE REYSSOUZE	23 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581023	AAP BIODIV TRAME TURQUOISE NOIRE	476 168,00	0,00		169 362,00	169 362,00	0,00	169 362,00	169 362,00
4581024	RESTAURATION REYSSOUZE TOSSIAT	170 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
4581025	PDV SEUIL DES MOULINS RESTAURATION REYSSOUZE	60 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
4581026	PLAN GESTION STRATEGIQUES ZONE HUMIDE	174 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581027	SEILLON RENA Ruissellement zone humide	42 000,00	0,00		-42 000,00	-42 000,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00
4581028	Suppression vanne bernolin	90 000,00	0,00		-90 000,00	-90 000,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00
4581029	Chavannes sur Reysouze etude ruissellement agriculture	50 000,00	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
Total des dépenses réelles		6 032 326,52	0,00	0,00	268 131,00	268 131,00	0,00	268 131,00	268 131,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	109 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	91 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II				III = I + II
2128	Autres agencements et aménagements	18 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		124 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
105	EQUIPEMENT BUREAUX		25 723,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
110	PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE		77 348,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	ACQUISITION FONCIERE AMENAG ZH		100 776,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	STATIONS OBSERVATOIRE		92 677,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	ALLEE DE CHALLES BOURG EN BRESSE		78 219,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	APPLICATION MOBILE		40 877,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	LOGICIEL METIER		24 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	CREATIONS FILMS VIDEO		5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
128	REYDECA P3 CANAL P4 REYSSOUZE		2 375 798,46	0,00	-2 321,00	-2 321,00	0,00	-2 321,00
129	CREATION RAMPE PISCICOLE PT VAUX		139 297,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN		0,00	0,00	126 590,00	126 590,00	0,00	126 590,00
131	ACHAT VEHICULE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Etude ruissellement 3 bassins		0,00	0,00	148 500,00	148 500,00	0,00	148 500,00
TOTAL			2 952 183,02	0,00	272 769,00	272 769,00	0,00	272 769,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : EQUIPEMENT BUREAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		19 843,92	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 843,92	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 960,81	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 585,82	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	950,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 346,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 343,55	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 343,55	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 343,55	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110
LIBELLE : PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	74 881,81	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	64 433,22	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	64 433,22	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 448,59	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 830,84	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	598,95	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 018,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	83 588,21	c	0,00	101 000,00
d	101 000,00				
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	83 588,21	0,00	101 000,00	101 000,00
1313	Subv. transf. Départements	6 613,21	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	9 418,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	67 557,00	0,00	101 000,00	101 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	101 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : ACQUISITION FONCIERE AMENAG ZH
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		100 776,36	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 776,36	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	100 776,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		49 749,58	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	49 736,01	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 400,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 336,01	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13,57	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	13,57	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : STATIONS OBSERVATOIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		92 677,77	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 876,76	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	26 876,76	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 801,01	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 372,14	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	64 428,87	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		25 434,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	25 434,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	25 434,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123
LIBELLE : ALLEE DE CHALLES BOURG EN BRESSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	78 219,54	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	18 480,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	18 480,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	59 739,54	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	59 739,54	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE : APPLICATION MOBILE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	40 877,91	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 608,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	31 608,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 269,91	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 269,91	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 126
LIBELLE : LOGICIEL METIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	24 210,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 210,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	24 210,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 127
LIBELLE : CREATIONS FILMS VIDEO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 600,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 600,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : REYDECA P3 CANAL P4 REYSSOUZE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 375 798,46	a	0,00	-2 321,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 424,36		0,00	0,00
2031	Frais d'études	217 424,36		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 158 374,10		0,00	-2 321,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 158 374,10		0,00	-2 321,00
					-2 321,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	1 865 165,67	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 865 165,67		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 785 165,67		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	2 321,00
--------------------------------------	-----------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129
LIBELLE : CREATION RAMPE PISCICOLE PT VAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	139 297,25	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	139 297,25	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	101 535,02	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	37 762,23	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	144 125,50	c	0,00	54 889,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	144 125,50	0,00	54 889,00	54 889,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 961,50	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	125 164,00	0,00	54 889,00	54 889,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	54 889,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 130
LIBELLE : RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	126 590,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	126 590,00	126 590,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	126 590,00	126 590,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	61 350,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	61 350,00	61 350,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	61 350,00	61 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-65 240,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131
LIBELLE : ACHAT VEHICULE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132
LIBELLE : Etude ruissellement 3 bassins
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	a	148 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	148 500,00	148 500,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	148 500,00	148 500,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-148 500,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 138 383,89	0,00	268 131,00	268 131,00	268 131,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 558 763,41	0,00	217 239,00	217 239,00	217 239,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	42 517,88	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	89 461,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	621 480,58	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 805 303,45	0,00	217 239,00	217 239,00	217 239,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	202 184,47	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	202 184,47	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	19 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	19 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 780 128,88	0,00	217 239,00	217 239,00	217 239,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 030 155,01	0,00	50 892,00	50 892,00	50 892,00
Total des recettes réelles		5 843 783,89	0,00	268 131,00	268 131,00	268 131,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	185 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	3 000,00		0,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	15 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	35 000,00		0,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	4 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	4 000,00		0,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	60 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	10 000,00		0,00	0,00	0,00
281721	<i>Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)</i>	10 000,00		0,00	0,00	0,00
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	5 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	8 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 000,00		0,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	15 000,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	109 600,00		0,00	0,00	0,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	18 600,00		0,00	0,00	0,00
4582010	<i>Opération sous mandat n°010</i>	91 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		294 600,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 208 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	482 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	473 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	43 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		998 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00	0,00					
Total des dépenses financières		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 023 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	185 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		185 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	---	------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						III
						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		970 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	926 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		953 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		955 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 208 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	482 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	128 692,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	78 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	43 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	12 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	14 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							II		
6247	Transports collectifs	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63711	Redevance prélevement ressource en eau	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	473 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 440,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	1 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	160 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	37 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	360,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	1 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	43 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	15 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	7 348,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		998 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 023 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	185 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	185 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		185 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00
--	--------------------------------	-----------

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III B2
---	--	--	--	--	--	-----------

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	970 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	27 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	926 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	379 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	521 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		953 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		955 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	15 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résult	15 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre ($RF\ 042 = DI\ 040$) ($RF\ 043 = DF\ 043$).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00			Niveau de taux (5)	Taux actuel				
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					600 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					600 000,00								
A0122240000	CAISSE EPARGNE				600 000,00	F		2,700	0,000		A	X	O
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00			Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		362 641,90					0,00	43 900,41	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		362 641,90					0,00	43 900,41	0,00
A0122240000		0,00	A-1	362 641,90	0,00	F		0,000	0,00	43 900,41	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		362 641,90					0,00	43 900,41	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	362 641,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		21-10-2021
L	frais etude	5	27/09/2022
L	concessions droit similaire	2	27/09/2022
L	plantations arbres arbustres	10	27/09/2022
L	Subvention d'équipement en nat	5	25/06/2024
L	subvention d'equip aux personn	5	25/06/2024
L	installation matériel outillag	10	25/10/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 005	Intitulé de l'opération : REGUL PLANTATION 2013	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		13 102,86	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		13 102,86	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		13 102,86	0,00	0,00	0,00

N° opération : 006	Intitulé de l'opération : PDV RENATURATION	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)		912 499,91	390 055,00	0,00	390 055,00
4581006 (5)		912 499,91	390 055,00	0,00	390 055,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		912 499,91	390 055,00	0,00	390 055,00
RECETTES (b)		499 931,83	593 580,00	0,00	593 580,00
4582006 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		499 931,83	593 580,00	0,00	593 580,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 006	Intitulé de l'opération : PDV RENATURATION	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
Recettes nettes (b - d)	499 931,83	593 580,00	0,00	593 580,00

N° opération : 009	Intitulé de l'opération : RESTAURATION JUGNON	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00
4581009 (5)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	8 093,40	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 010	Intitulé de l'opération : RESTAURATION VALLIERE	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	463 209,53	0,00	0,00	0,00	0,00
4581010 (5)	463 209,53	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	463 209,53	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	463 209,53	0,00	0,00	0,00	0,00
4582010 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	372 344,17	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	90 865,36	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 010	Intitulé de l'opération : RESTAURATION VALLIERE	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	463 209,53	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 012	Intitulé de l'opération : DIGUE CRAS	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	57 648,96	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
4581012 (5)	57 648,96	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	57 648,96	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
RECETTES (b)	3 600,00	56 400,00	0,00	56 400,00	56 400,00
4582012 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 600,00	56 400,00	0,00	56 400,00	56 400,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	3 600,00	56 400,00	0,00	56 400,00	56 400,00

N° opération : 013	Intitulé de l'opération : LE DEVORAH DU MARAIS A SA CONFLUENCE	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	130 240,20	0,00	0,00	0,00	0,00
4581013 (5)	130 240,20	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	130 240,20	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	130 240,20	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 013	Intitulé de l'opération : LE DEVORAH DU MARAIS A SA CONFLUENCE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4582013 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	112 809,06	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	17 431,14	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	130 240,20	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 014	Intitulé de l'opération : RESTAURATION REYSSOUZE ENTRE BOUVENT ET PENNESSUY ET LE CANAL DE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	124 560,00	0,00	0,00	0,00	
4581014 (5)	124 560,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	124 560,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	124 560,00	0,00	0,00	0,00	
4582014 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	119 531,20	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	5 028,80	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	124 560,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 015	Intitulé de l'opération : RESTAURATION ZH FORESTIERE TEYSSONGE -				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	67 030,28	0,00	0,00	0,00	
4581015 (5)	67 030,28	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 015	Intitulé de l'opération : RESTAURATION ZH FORESTIERE TEYSSONGE -				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	67 030,28	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	67 030,28	0,00	0,00	0,00	
4582015 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	45 271,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	21 759,28	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	67 030,28	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 017	Intitulé de l'opération : PLANTATION INSTALLATION AGRIC				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	112 269,05	0,00	0,00	0,00	
4581017 (5)	112 269,05	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	112 269,05	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	8 140,80	0,00	0,00	0,00	
4582017 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	8 140,80	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	8 140,80	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 018	Intitulé de l'opération : MONTAGNAT RESTAURATION REYSSOUZE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	198 083,30	29 384,00	1 000,00	30 384,00	
4581018 (5)	198 083,30	29 384,00	1 000,00	30 384,00	

N° opération : 018	Intitulé de l'opération : MONTAGNAT RESTAURATION REYSSOUZE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	198 083,30	29 384,00	1 000,00	30 384,00	
RECETTES (b)	40 523,20	60 785,00	0,00	60 785,00	
4582018 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	40 523,20	60 785,00	0,00	60 785,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	40 523,20	60 785,00	0,00	60 785,00	

N° opération : 020	Intitulé de l'opération : RESTAURATION CONTINUITÉ PETITS OBSTACLES				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	
4581020 (5)	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00	
4582020 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00	

N° opération : 021	Intitulé de l'opération : PLAN DE GESTION PRAIRIES ZONE HUMIDE BASSE REYSSOUZE				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

N° opération : 021	Intitulé de l'opération : PLAN DE GESTION PRAIRIES ZONE HUMIDE BASSE REYSSOUZE	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	29 850,00	9 637,00	0,00	9 637,00
4581021 (5)	29 850,00	9 637,00	0,00	9 637,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	29 850,00	9 637,00	0,00	9 637,00
RECETTES (b)	20 754,41	17 975,00	0,00	17 975,00
4582021 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	20 754,41	17 975,00	0,00	17 975,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	20 754,41	17 975,00	0,00	17 975,00

N° opération : 022	Intitulé de l'opération : MO TRAVAUX AMONT REYSSOUZE DEVORAH BOUVENT PENNESSUY	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	708 644,17	0,00	0,00	0,00
4581022 (5)	708 644,17	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	708 644,17	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	616 850,92	30 480,00	0,00	30 480,00
4582022 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	616 850,92	30 480,00	0,00	30 480,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	616 850,92	30 480,00	0,00	30 480,00

N° opération : 023	Intitulé de l'opération : AAP BIODIV 2023 2025 TRAME TURQUOISE NOIRE	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

DEPENSES (a)	98 078,27	55 515,74	169 362,00	224 877,74
4581023 (5)	98 078,27	55 515,74	169 362,00	224 877,74
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	98 078,27	55 515,74	169 362,00	224 877,74
RECETTES (b)	211 398,60	47 090,00	131 092,00	178 182,00
4582023 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	211 398,60	47 090,00	131 092,00	178 182,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	211 398,60	47 090,00	131 092,00	178 182,00

N° opération : 024	Intitulé de l'opération : RESTAURATION DE LA REYSSOUZE A TOSSIAT	Date de la délibération : 19/03/2024		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	57 392,82	121 395,88	35 000,00	156 395,88
4581024 (5)	57 392,82	121 395,88	35 000,00	156 395,88
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	57 392,82	121 395,88	35 000,00	156 395,88
RECETTES (b)	8 000,00	12 000,00	8 000,00	20 000,00
4582024 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	8 000,00	12 000,00	8 000,00	20 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	8 000,00	12 000,00	8 000,00	20 000,00

N° opération : 025	Intitulé de l'opération : PDV SEUIL DES MOULINS RESTAU REYSSOUZE	Date de la délibération : 19/03/2024		
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

DEPENSES (a)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
4581025 (5)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 026	Intitulé de l'opération : PLANS GESTION ZONES HUMIDES	Date de la délibération : 19/03/2024		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	46 685,70	14 592,00	0,00	14 592,00
4581026 (5)	46 685,70	14 592,00	0,00	14 592,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	46 685,70	14 592,00	0,00	14 592,00
RECETTES (b)	22 300,00	7 200,00	0,00	7 200,00
4582026 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	22 300,00	7 200,00	0,00	7 200,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	22 300,00	7 200,00	0,00	7 200,00

N° opération : 027	Intitulé de l'opération : SEILLON RENA RUISSELLEMENT ZONE HUMIDE	Date de la délibération : 13/03/2025		
	Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

DEPENSES (a)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00
4581027 (5)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	-14 700,00	-14 700,00
4582027 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	-14 700,00	-14 700,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	-14 700,00	-14 700,00

N° opération : 028	Intitulé de l'opération : SUPPRESSION VANNE BERNOLIN BOURG EN BRESSE	Date de la délibération : 13/03/2025		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00
4581028 (5)	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	-31 500,00	-31 500,00
4582028 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	-31 500,00	-31 500,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	-31 500,00	-31 500,00

N° opération : 029	Intitulé de l'opération : Chavannes sur Rey etude ruissellement agriculture	Date de la délibération : 13/03/2025		
		Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés

DEPENSES (a)	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
4581029 (5)	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES					IV		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					B9		

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
charge mission eau observatoire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
chargé mission milieux aquatiques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
chargé mission trame turquoise	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
charge mission eau observatoire	A	TECH	518	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
chargé mission milieux aquatiques	A	TECH	646	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
chargé mission trame turquoise	A	TECH	518	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
chargé communication	B	OTR	513	0,00	A 332-24	CDD CDD
chargé projet eau participation citoyennes	A	OTR	525	0,00	A 332-24	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 90

Nombre de membres présents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES :

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/10/2025

Présenté par Le Président (1),

A Montrevel en Bresse, le 21/10/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical (2), réunie en session ordinaire

A Montrevel en Bresse, le 21/10/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2),(3).

FAVIER Jean-Louis	
-------------------	--

A , le

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice :	90
Nombre de membres présents	3
Nombre de suffrages exprimés	3
VOTES : Contre	0
Pour	3
Date de convocation :	16/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un octobre, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Louis FAVIER, Président.

Objet : Décision modificative budgétaire N°1

Date de la 1ere convocation : 10 octobre 2025 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 16 octobre 2025 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 16 octobre 2025
Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-130 : RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN		126 590,00 €
D 2031-132 : Etude ruissellement 3 bassins		148 500,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		275 090,00 €
D 2312-128 : REYDECA P3 CANAL P4 REYSSOUZE	2 321,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 321,00 €	
D 4581012 : DIGUES CRAS		12 000,00 €
D 4581018 : RESTAURATION CONTINUITÉ MOULIN CRA RAVAR		1 000,00 €
D 4581020 : RESTAURATION CONTINUITÉ PETITS OBSTACLES	60 000,00 €	
D 4581023 : AAP BIODIV TRAME TURQUOISE NOIRE		169 362,00 €
D 4581024 : RESTAURATION REYSSOUZE TOSSIAT		35 000,00 €
D 4581025 : PDV SEUIL DES MOULINS RESTAURATION REYSSO		20 000,00 €
D 4581027 : SEILLON RENA Ruissellement zone humide	42 000,00 €	
D 4581028 : Suppression vanne bernolin	90 000,00 €	
D 4581029 : Chavannes sur Reyssouze etude ruissellement agriculture	50 000,00 €	
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	242 000,00 €	237 362,00 €
R 1328-110 : PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE		101 000,00 €
R 1328-129 : CREATION RAMPE PISCICOLE PT VAUX		54 889,00 €
R 1328-130 : RESTAURATION REYSSOUZE ST JULIEN		61 350,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		217 239,00 €
R 4582020 : restau continuité petits obstacles parcelles privées	42 000,00 €	
R 4582023 : AAP BIODIV CONTINUITÉ TT		131 092,00 €
R 4582024 : RESTAURATION REYSSOUZE TOSSIAT		8 000,00 €
R 4582027 : Seillon / rena ruissellement et zones humides pgsh	14 700,00 €	
R 4582028 : Bourg en b suppression vanne bernolin	31 500,00 €	
TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat	88 200,00 €	139 092,00 €

Signataires : FAVIER Jean-Louis

Certifié exécutoire par Jean-Louis FAVIER, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A, le.
Montbœuf en Brie, le 21 octobre 2025

247

SYNDICAT BV REYSSOUZE - BUDGET PRINCIPAL SBVR

Code INSEE

Budget général

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20251021-DM1-BF
Date de télétransmission : 31/10/2025
Date de réception préfecture : 31/10/2025

DM 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Délibération N°2025-022

Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20251021-2025-022-DE
Date de transmission : 31/10/2025
Date de réception préfecture : 31/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14h00, à la salle de réunion des locaux du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, Reyssouze et Affluents, 01^{er} étage, à Montrevel en Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis.

Date de la 1^{ere} convocation : 10 octobre 2025 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 16 octobre 2025 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 16 octobre 2025

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 3 délégués sur 90

Nombre de votant : 3

Etaient présent(e)s: DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : DEBOURG Philippe

Objet : ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT d'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT

Le président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions pour l'amélioration de la trame turquoise sur le bassin versant, il a été lancé un marché de travaux visant l'aménagement d'ouvrages de franchissement pour la petite faune. L'objectif est de renforcer la continuité entre les massifs forestiers humides composant la périphérie burgienne.

Il précise que les interventions prévues concernent 3 ouvrages départementaux, 2 ouvrages ferroviaires et 5 ouvrages autoroutiers sur la Reyssouze, la Leschère, le Treconnas, le Jugnon, la Lignette et le Grand gotha.

Le marché est passé par procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique. Le marché n'est pas allotie, en application des exceptions appliquées à l'article L.2113-11.

Seule une offre a été déposée, par le groupement Océlian/Térelian, valable techniquement et financièrement. Après négociation, il est proposé de leur attribuer le marché de travaux, pour leur offre négociée d'un montant de 204 437.50 € HT soit 245 325.00 € TTC.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché au groupement Océlian/Térelian pour un montant de 204 437.50 € HT soit 245 325.00 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises pré-citées ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution du marché, ainsi que les avenants éventuels
- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet et à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré à Montrevel en Bresse les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DELIBERATION N° 2025-021

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14h00, à la salle de réunion des locaux du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, Reyssouze et Affluents, 01^{er} étage, à Montrevel en Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis.

Date de la 1^{ere} convocation : 10 octobre 2025 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 16 octobre 2025 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 16 octobre 2025

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 3 délégués sur 90

Nombre de votant : 3

Etaient présent(e)s: DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : DEBOURG Philippe

APPROBATION CONTRAT EAU & CLIMAT 2026-2028

Le Président expose :

- Le Contrat Eau et Climat 2026-2028 est un outil stratégique pour répondre aux défis majeurs liés à l'eau sur le bassin versant de la Reyssouze, dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource. Porté par Grand Bourg Agglomération (GBA), ce contrat rassemble 9 co-signataires (7 maîtres d'ouvrage)
- En tant que maître d'ouvrage GEMAPI et co-signataire, Reyssouze & Affluents s'engage à :
 - Piloter les actions liées aux milieux aquatiques :
 - Restauration de 18,63 km de cours d'eau et 2,38 ha de zones humides.
 - Effacement de 7 obstacles à la continuité écologique (dont 5 prioritaires).
 - Mise en œuvre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH).
 - Animer la trame turquoise et les corridors écologiques (haies, ripisylves).
 - Participer à la gouvernance : comité technique et stratégique, suivi des indicateurs.
 - Coordonner et animer la communication interne et externe pour et avec les autres maîtres d'ouvrage.

Le contrat Eau et Climat 2026-2028 portera sur un budget global : 77 millions d'euros pour 95 actions sur 3 ans (2026-2028), il aura un périmètre de 106 communes, 178 000 habitants, 1 691 km², couvrant les bassins versants de la Reyssouze, Veyle, Seille, Suran et Basse Vallée de l'Ain.

- Le programme d'actions

Le Président rappelle :

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales,

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique,

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027,

Le 12^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,

Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC),

Les statuts du syndicat Reyssouze & Affluents,

Considérant :

- La nécessité d'agir collectivement pour préserver les milieux aquatiques, adapter le territoire au changement climatique, et répondre aux enjeux de la GEMAPI.
- Le rôle central de Reyssouze & Affluents en tant que maître d'ouvrage GEMAPI sur le bassin de la Reyssouze, et son engagement dans la restauration des cours d'eau et des zones humides.
- La cohérence du contrat avec les documents de planification (SDAGE, PBACC, SCoT).

**Le conseil syndical, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

Article 1 – Approuve le Contrat Eau et Climat 2026-2028, incluant :

Le programme d'actions,

Les engagements financiers et techniques des signataires,

Les modalités de gouvernance (comités technique et stratégique).

Article 2 – Autorise Monsieur le Président, Jean-Louis FAVIER, à signer le contrat au nom de Reyssouze & Affluents, ainsi que tout avenant dans la limite :

D'une prolongation d'un an,

D'une révision du budget à hauteur de 10 %.

Article 3 – Charge Monsieur le Président de :

Mettre en œuvre les actions relevant du syndicat,

Représenter Reyssouze & Affluents dans les instances de gouvernance,

Rendre compte annuellement au Conseil syndical de l'avancement du contrat.

Article 4 – La présente délibération sera notifiée à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, au Département de l'Ain, et aux partenaires signataires.

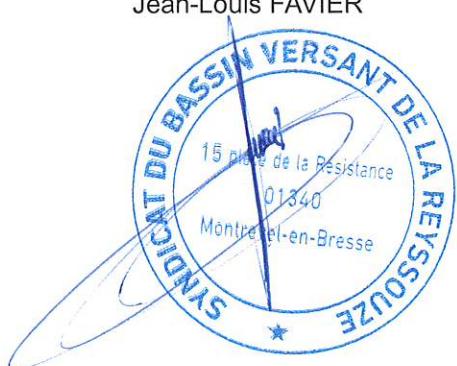
Fait à Montrevel en Bresse, le 21 octobre 2025 et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire

Le Président,

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Siège : Mairie de MONTREVEL EN BRESSE

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DELIBERATION N° 2025-020

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 14h00, à la salle de réunion des locaux du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, Reyssouze et Affluents, 01^{er} étage, à Montrevel en Bresse sous la présidence de M. FAVIER Jean-Louis.

Date de la 1^{ere} convocation : 10 octobre 2025 pour un conseil syndical qui devait se tenir le 16 octobre 2025 – quorum non atteint

Date de la deuxième convocation : 16 octobre 2025

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT – quorum non requis

Étaient présents : 3 délégués sur 90

Nombre de votant : 3

Étaient présent(e)s: DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : DEBOURG Philippe

Le choix de la Labellisation pour la Mutuelle Santé et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque Santé des agents

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2026.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Il expose que dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité ;

Il indique par ailleurs que chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu l'avis favorable du Comité social Territorial en date du 20 octobre 2025 ;

**Le conseil syndical, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de**

Participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque santé

Choisir pour le risque santé, la labellisation

Fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 20 € *mensuel /agent* à compter du 01^{er} janvier 2026

Préciser que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Fait à Montrevel en Bresse, le 21 octobre 2025 et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire

Le Président,
Jean-Louis FAVIER

